Commune de **ST BARTHELEMY**

La gabusienne

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Mensuel d'information communale, les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail mairie.saintbarth@wanadoo.fr

Rédaction—Administration et impression - Mairie de St Barthélemy BP

Sommaire

* Le mot du conseil Municipal
* Inscription liste électorale nouveaux arrivants
* Régie des eaux Beaurepaire/St Barthelemy
* Appel à la population
* Déneigement qui fait quoi
* Reconstitution de l'équipe municipale
* Infos travaux et divers
* Compte rendu du Conseil municipal du 24/10
* Infos SICTOM
* A vos agendas
* Etat civil

04 74 84 63 25

Lundi	8 h 30 - 12 h00
	13 h 30 - 17 h00
Mercredi	8 h 30 - 12 h00
	13 h 30 - 17 h00
Vendredi	8 h 00 - 12 h00

Le secrétariat de mairie est ouvert durant les vacances de Noël aux horaires habituels sauf **LE LUNDI 24 DÉCEMBRE**

BONNE FÊTES DE FIN D'ANNÉE À TOUS

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Maurice PELISSIER notre Maire, alors qu'il effectuait son troisième mandat dans cette fonction.

Notre peine est partagée par l'ensemble des habitants de SAINT-BARTHELEMY.

Nous retiendrons particulièrement son dévouement à la cause publique, son courage, son amour de la nature, son profond attachement à sa commune et son terroir.

Nous remercions sincèrement Maurice pour ce qu'il a réalisé dans l'exercice de sa charge et pour tous les services qu'il a rendus à ses concitoyens.

Le Conseil Municipal

DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi, Mardi, Mercredi	8h30 - 11h45 / 13h30 - 17h45
Jeudi	13h30—17h45
Vendredi, Samedi	8h30 - 17h45

Route de Manthes
Tél 04 74 84 61 81
pensez à votre badge

ORDURES MENAGERES

Ramassage VENDREDI MATIN

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- centre commercial le Suzon
- place du cimetière
- atelier municipal

HALL Mairie bac cartouches lasers jet d'encre usagées

Aux nouveaux arrivants

Venez vous faire inscrire sur la liste électorale **avant le 31 décembre 2012.**

Afin d'éviter une longue attente venez vous faire inscrire dès à présent aux horaires habituels du secrétariat. Munissez vous d'une carte d'identité ou carte de séjour *(pour les ressortissants européens)* et d'un justificatif de domicile.

RÉGIE DES EAUX Beaurepaire et St Barthélemy

A compter du 1er janvier 2013, la Régie des Eaux de Beaurepaire et Saint Barthélemy vous accueille du lundi au vendredi de 10h à 12h ou sur rendez-vous 0805 708 504.

Pour les abonnés qui souhaitent bénéficier du prélèvement automatique à échéance ou de la mensualisation, merci de prendre contact auprès de la Régie avant le 31 décembre pour les mensualisations, avant le 31 mars pour le prélèvement à échéance.

Emmanuelle CHENU, directrice de Régie

Afin d'enrichir la Gabusienne, nous souhaiterions publier de vieilles photographies et cartes postales du village, de l'école, photos de classes...

Pour ce faire, nous comptons sur votre participation. Chaque cliché vous sera bien entendu restitué.

Merci de votre collaboration.

***DÉNEIGEMENT** qui fait quoi?* **Les habitants doivent en effet déneiger eux-mêmes devant chez eux pour faciliter le passage des piétons.**

Le déneigement de la route de Beaurepaire, de Grenoble et du rond point dépend du Conseil Général de Beaurepaire.

Les riverains de la voie publique, qu'ils soient propriétaires ou locataires, doivent prendre des précautions en cas de verglas ou de neige abondante devant leur porte afin d'éviter qu'un passant ne chute. Il convient de

- racler et balayer la partie de trottoir ou de chaussée au droit de sa propriété
- jeter du sable ou du sel afin d'éviter la formation de verglas.

Il convient de laisser un espace d'une largeur d'environ 1,50 mètre à partir du mur ou de la clôture de la propriété et de ne pas nuire à l'écoulement des eaux au niveau des bouches d'égouts et des caniveaux.

PRÉFET DE L'ISÈRE

PREFET DE L'ISERE

Arrêté n °2012334-0013

signé par LEMOINE Lionel
le 29 Novembre 2012

Sous- Préfectures
Vienne

Arrêté portant convocation des électeurs de St Barthélémy pour élection d'un conseiller municipal

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

Pôle relations avec les collectivités locales

Affaire suivie par :
Valérie JORDA
Tél.: 04 74 53 82 03
Fax : 04 74 53 15 82
Courriel : valerie.jorda@isere.gouv.fr
Références :

Vienne, le 29 novembre 2012

ARRÊTÉ N°

LE SOUS-PREFET DE VIENNE,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment son article L.247 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-8 ;

CONSIDERANT que suite au décès de Monsieur Maurice PELISSIER, maire de la commune de SAINT-BARTHELEMY, survenu le 21 novembre 2012, il convient, préalablement à l'élection d'un nouveau maire, de compléter le conseil municipal;

ARRETE

ARTICLE 1 - Les électeurs de la commune de SAINT-BARTHELEMY sont convoqués le dimanche 13 janvier 2013 à l'effet d'élire un conseiller municipal.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos le même jour à 18 heures.

ARTICLE 2 - S'il est nécessaire de recourir à un second tour de scrutin, il y sera procédé le dimanche suivant, aux mêmes lieux et heures qu'au premier tour.

ARTICLE 3 - L'élection se fera sur les listes électorales closes et arrêtées le **29 février 2012** sans préjudice de l'application éventuelle des dispositions des articles L.25, L.27, L.30 à L.40, R.17 et R.18 du Code électoral.

Les électeurs inscrits sur cette liste devront être porteurs de leur carte électorale. Pourront néanmoins être admis à voter sans carte, ceux de ces électeurs dont l'identité sera constatée.

ARTICLE 4 - Le vote aura lieu sous enveloppes, celles-ci étant déposées sur le bureau électoral et mises à la disposition des électeurs.

ARTICLE 5 - Les opérations électorales seront constatées par un procès-verbal dressé en double exemplaire par bureau de vote. Les listes d'émargement, les feuilles de dépouillement des suffrages, les bulletins de vote et les enveloppes qu'il y aurait lieu de réserver, seront annexés à l'exemplaire qui sera transmis sans délai à la sous-préfecture de Vienne.

ARTICLE 6 – Le sous-préfet de Vienne et le maire-adjoint de SAINT-BARTHELEMY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie dès réception et publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Lionel LEMOINE

RECONSTITUTION de l'EQUIPE MUNICIPALE

Consécutivement au décès de Maurice PELISSIER il convient de compléter notre conseil municipal qui redéfinira ensuite les différentes fonctions de ses membres.

Dans un premier temps il faut élire un(e) conseiller(e) municipal(e) complémentaire pour que l'équipe comporte de nouveau quinze membres.

A cette fin le Sous-Préfet de Vienne a pris le 29 novembre 2012 un arrêté de convocation des électeurs. L'élection se fera sur la liste électorale close et arrêtée le 29 février 2012. Seront aussi admis à voter ceux qui ont été inscrits sur la liste jusqu'au 2ème tour des législatives de juin 2012.

Lorsqu'il sera de nouveau complet, le conseil procèdera à l'élection du nouveau Maire, puis de ses adjoints.

L'organisation administrative et matérielle de ces consultations demande un certain temps.

Les dates retenues pour l'élection du nouveau membre du conseil sont :
dimanche 13 janvier 2013 pour le premier tour,
dimanche 20 janvier 2013 pour le deuxième tour, s'il est nécessaire.
Les scrutins seront ouverts à 8 heures et clos à 18 heures.

L'élection du Maire et de ses adjoints devra être réalisée dans les 7 jours suivants.

INFOS SICTOM

DÉCHETS REFUSÉS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

Machine à laver

Vélo, poussette, informatique, pneus

Ferrailles

Pièces automobiles

Bois, aspirateur, verre

Pièces automobiles, gros cartons

2011 - 2013
TRIONS ENCORE
PLUS
NOS EMBALLAGES
EN PLASTIQUE

Rappel : du nouveau dans les consignes de tri

Coup d'accélérateur sur le tri et le recyclage des emballages en plastique

Depuis le 1er janvier 2012, toutes les communes du SICTOM de la Bièvre participent à une expérimentation nationale sur le tri des emballages plastique pilotée par Eco Emballages.

Un geste plus facile : Les habitants du SICTOM de la Bièvre peuvent désormais trier les pots, boîtes et barquettes en plastique en plus des bouteilles et flacons.
Quelques exemples des nouveaux emballages à trier : pots de yaourts, de crème, boîtes à fromage, à œufs, de beurre, barquettes en plastique et en polystyrène de plats cuisinés, de charcuterie, de viande.

Bien sûr, dans le conteneur jaune, vous continuez à déposer les emballages en carton et métal. Le papier quant à lui, va dans le conteneur bleu et les emballages en verre, dans le conteneur vert.

Renseignements au : 04.74.54.82.32

MAIS N'OUBLIONS PAS LES AUTRES DÉCHETS À RECYCLER ....
TOUS LES DÉCHETS TRIÉS DOIVENT ÊTRE DÉPOURVUS DE LEUR SUR-EMBALLAGE

Rien d'autre que du papier dans ce conteneur

Les pots, bocaux et bouteilles en verre doivent être dépourvus des capsules et bouchons.

Combien de temps conserver ses papiers administratifs?

Famille

Jugement d'adoption	A vie
Décret de naturalisation	A vie
Reconnaissance d'enfant naturel	A vie
Contrat de mariage	A vie
Jugement de divorce ou de séparation de corps	A vie
Donations	A vie
Livret de famille	A vie
Ordonnance de non-conciliation	A vie
Testaments et succession	A vie
Jugement fixant la pension alimentaire	5 ans après la dernière échéance due

Logement

Téléphone	1 an
Certificat de ramonage	1 an
Eau	4 ans
EDF	5 ans
GDF	5 ans
Quittances de loyer	5 ans
Contrat de location	5 ans
Factures de travaux et devis	10 ans
Charges de copropriétés et correspondance avec le syndic	10 ans
Règlements de copropriété et comptes-rendus d'assemblée générale	A vie
Titre de propriété	A vie
Facture de déménagement	1 an
Facture de petits travaux (peinture, plomberie)	30 ans si artisan, 10 ans si société commerciale

Banques

Chèques encaissés	1 an
Prêts à la consommation	2 ans après la dernière échéance
Relevés de comptes, talons de chèques, ordres de virement, bordereaux de versement	10 ans
Prêt immobilier	10 ans après le règlement de la dernière échéance de crédits
Ordre de prélèvements automatiques	Jusqu'à la fin de leur validité
Contrats avec la banque, contestations, courriers, oppositions	10 ans après la clôture du compte
Contrats de prêts à la consommation	2 ans après l'expiration du crédit

Vie professionnelle

Allocations de chômage	4 ans
Fiches de paie	Jusqu'à la liquidation de la retraite
Contrats de travail	
Lettres d'engagement et de licenciement	
Reçus pour solde de tout compte	
Certificats de travail	
Avis d'arrêt de travail en cas de maladie ou d'accident	
Relevés des points des caisses de retraites	
Avis de versements des pensions de retraite	5 ans

Assurances

Quittances de primes	2 ans
Courrier de résiliation et son avis de réception	2 ans
Cotisations d'assurance vie	5 ans
Contrats d'habitation et d'automobile	10 ans
Dossiers de sinistres	10 ans
Contrats d'assurances décès et d'assurances vie	A vie
Assurance responsabilité civile	A vie

Impôts et taxes

Déclaration des revenus	3 ans
Avis d'imposition sur le revenu	3 ans
Déductions fiscales	3 ans
Taxe d'habitation, redevance télévision	1 an
Taxe foncière	1 an
Preuves de paiement des impôts	4 ans

Santé

Ordonnances	2 ans
Décomptes de remboursements de prestations d'assurance maladie et maternité	2 ans
Factures d'hôpital	30 ans
Décomptes de versements des indemnités journalières	Jusqu'à la liquidation des droits à la retraite
Radios, comptes-rendus opérations, résultats d'examen, vaccinations, carnets de santé	A vie
Documents d'accidents du travail	A vie
Carte vitale	A vie
Carte d'invalidité	Délivrée pour une durée d'1 an à 10 ans

SOURCE site officiel de l'administration française 11 décembre 2012

INFOS PARENTS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE

RAPPORT SUR L'EAU

M. le Maire, rappelle au Conseil les dispositions réglementaires relatives à la loi sur l'eau.
Il donne la parole à M. Maurice JAILLOT, Président du syndicat des Eaux Beaurepaire/St Barthelemy (SIE)
M. JAILLOT présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dont la distribution est assurée par les installations du SIE.

Le Conseil après avoir entendu cet exposé,
DECLARE ne pas avoir à formuler de remarque sur le rapport présenté.

NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX

Maurice JAILLOT, Président du Syndicat des eaux Beaurepaire/ST Barthelemy expose au Conseil la décision du Comité syndical prise en séance du 25 septembre 2012 modifiant ses statuts et désignant la Régie des Eaux de Beaurepaire et Saint Barthélemy pour exercer ses compétences en eau potable et assainissement collectif et non collectif.
M. le Maire donne lecture des nouveaux statuts modifiés et demande au Conseil de se prononcer,

Le Conseil après en avoir délibéré,
ADOPTE les modifications des statuts proposées
DIT que l'exploitation des services de distribution de l'eau potable et de l'assainissement est confiée à la Régie des Eaux de Beaurepaire et Saint Barthelemy dotée de la seule autonomie financière, dont l'administration est confondue avec celle du syndicat.

SEDI Rapport 2011 ELECTRICITE ET GAZ

Bernard GUILLOT, Conseiller délégué expose au Conseil le rapport d'activité 2011 du SEDI(Syndicat des Energies du Département de l'Isère ex SE38).
Il met en avant les principaux points en distinguant les activités électricité et gaz.
Il précise que cet exposé ne donne pas lieu à délibération.

Budget 2011 :
Dépenses de fonctionnement: 2 600 920.64 €
Dépenses investissement : 22 044 459.54 €
Recettes de fonctionnement : 4 163 622.96 €
Recettes investissement : 20 887 709.25 €
Excédent de fonctionnement : 1 562 702.32 €
Déficit investissement : 1 156 750.29 €
Excédent global : 405 952.03 €
Pour la Concession Electricité : le SEDI c'est : 393 communes concédées à ERDF au 1er janvier 2011. 785 728 habitants concernés pour 405 268 abonnements
9 941 km de réseau basse tension
6 516 km de réseaux moyenne tension
5 651 Gwh distribués
Qualité du service : 104 minutes de temps de coupure annuel par usager
1 106 usagers ont subi plus de coupures longues
72 261 usagers ont subi plus de 3 heures de coupures cumulées
Pour la concession gaz : le SEDI c'est : 164 communes et 3 concessionnaires
GRDF pour 124 communes, Gaz et électricité de grenoble pour 32 communes, Primagaz pour 8 communes
609 728 habitants pour 88 633 points de livraison
2 215 km de réseau et 3 573 Gwh distribués
La sécurité sur la concession GRDF : 670 incidents, 2168 usagers coupés, 2.4 fuites/100 km, 589 km de réseau surveillés, 99.1 % d' interventions de moins d'1 heure.

RÉSULTATS CONSULTATION ASSURANCE DU PERSONNEL

M. le Maire rappelle au Conseil la séance du 11 septembre dernier lors de laquelle, une consultation pour l'assurance maladie décès invalidité du personnel (risques statutaires) à été lancée.

Il fait part des différentes propositions qui ont été reçues, en indiquant leur coût évalué en pourcentage de la masse salariale, ainsi que le nombre de jours de franchise en Maladie ordinaire.

Le Conseil après avoir entendu cet exposé,
RETIENT la proposition de la compagnie SOFCAP/GROUPE SOFAXIS partenaire du Centre de Gestion de l'Isère.
Tous risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire au taux de 5.35 %
DECIDE D'ADHERER au contrat groupe conclu par le CDG38 jusqu'au terme du marché soit le 31 décembre2015
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

DEMANDE DE SUBVENTION MFR

Mme GUEDENET adjointe en charge des affaires scolaires donne lecture au Conseil du courrier de la MFR de SAINT BARTHELEMY en date du 21 septembre 2012, sollicitant une subvention de 40 € par élève scolarisé domicilié sur la commune.
Elle précise qu'une subvention annuelle de 229 € a été allouée en mai au titre de l'exercice budgétaire 2012.
Elle demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil après échange,
DECIDE d'octroyer la somme de 80 € pour les deux élèves domiciliées sur la commune scolarisées dans l'établissement.

INSTALLATION D'UNE BOUCHERIE AMBULANTE

M. le Maire donne lecture au Conseil du courrier de Monsieur Jean-Luc ETIENNE, boucher-charcutier ambulant qui sollicite l'autorisation d'installer son camion sur l'emplacement qui lui sera désigné le jeudi matin.

Le conseil après en avoir délibéré,
AUTORISE M ETIENNE à s'installer chaque jeudi matin sur le parking de l'église
PRECISE que cette autorisation est accordée pour un an renouvelable
DIT que son installation sera alimentée par un groupe électrogène.

DEGREVEMENT SUR PENALITES TLE

Mme Gishlène PUPAT, adjointe, en charge des affaires sociales donne lecture du courrier du Centre des Finances publiques Grenoble amende.
L'assemblée doit se prononcer sur la demande de remise gracieuse de pénalités de retard concernant le versement de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) formulée par M X, ayant rencontré des difficultés financières.
Elle indique que le montant total des pénalités exigibles se monte à 262 €.
Elle précise qu'en application de l'article L251A du livre des procédures fiscales le Conseil Municipal n'est compétent pour accorder la remise gracieuse des pénalités de retard qu'en ce qui concerne la TLE.
Elle demande au Conseil de se prononcer,

Le Conseil après délibération,
CONSIDERANT l'avis favorable émis par le trésor public, et la bonne volonté manifeste de l'administré
ACCORDE la remise gracieuse de majorations.

CONCOURS DES FAMILLES A ENERGIE POSITIVE

M. DANNONAY, Adjoint en charge de l'Environnement, présente au Conseil la demande de participation au "Concours des familles à énergie positive". Ce défi proposé aux communes, est organisé conjointement par le Syndicat Mixte du Pays de Bièvre-Valloire et l'AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Energie).

Il a pour but de sensibiliser les habitants aux économies d'énergie en leur donnant pour objectif une diminution de 8% de la consommation.
Les communes volontaires doivent former des équipes de 10 foyers dotées d'un capitaine formé par l'AGEDEN.
Le concours se déroule du 1er décembre au 30 avril et comporte un lancement, des relevés hebdomadaires des consommations, des réunions de pilotage, un soutien aux familles, une soirée intermédiaire, un événement final le 25 mai.
Le Conseil comprend l'intérêt de cette démarche, mais cette **année il renonce** à mettre en place ce processus complexe car le temps disponible avant la date de départ est trop court.

DROIT DE PREEMPTION

M. le Maire rappelle au conseil la délibération en date du 15 mai 2006 ayant instauré le droit de préemption sur les fonds de commerce.
Il demande au Conseil de se prononcer sur la vente du fonds (Bar, PMU, dépôt de presse, lot, jeux, bimbeloterie et tabac) et la transmission du bail commercial correspondant, exploité par Mme Hélène GUYOT sis au centre commercial.
Le conseil après en avoir délibéré,
DECIDE de ne pas préempter.

COURRIER FAMILLE MEYNIER

M. le Maire donne lecture du courrier adressé à l'assemblée par M Georges MEYNIER, grand père du jeune Johnny BOILEAU décédé accidentellement le 30 octobre 2009.
La famille sollicite l'autorisation d'édifier une stèle de bois d'une hauteur d'1m50 ayant pour forme une silhouette humaine sur les lieux de l'accident.
Le Conseil après échanges et réflexions,
COMPREND la douleur de la famille du jeune Johnny
DECIDE à l'unanimité de refuser cette demande afin de ne pas créer de précédent
CHARGE Bruno DANNONAY d'expliquer le choix du Conseil à la famille
DIT qu'un courrier exposant clairement les raisons ayant motivé cette décision sera adressé à M MEYNIER.

FONCTIONNEMENT ET REGLEMENT DE LA CANTINE

Jouets personnels

Mme GUEDENET adjointe en charge des affaires scolaires, expose aux Conseillers les problèmes engendrés dans la cour de récréation par les jouets personnels apportés par les enfants.
Elle rappelle que la pause méridienne et les plages de garderie relèvent de la responsabilité communale.
Elle demande au conseil de se prononcer.
Le conseil après délibération,
DECIDE d'interdire tous les jouets personnels à compter de la rentrée de la TOUSSAINT à la garderie et durant la pause de midi.
DIT qu'une note d'information sera distribuée à chaque foyer avant les vacances.

Cas particuliers cantine scolaire

Mme GUEDENET informe le conseil des difficultés rencontrées pour l'intégration de certains enfants à la cantine scolaire, compte tenu de leurs pathologies.
Elle fait le point sur la législation en vigueur et expose les requêtes des parents.
Elle donne lecture des courriers qu'elle a rédigés et transmis à trois familles, et demande au Conseil de se prononcer.
Le conseil après un long débat,
APPROUVE les décisions prises par la municipalité
SOUHAITE intégrer au mieux les enfants malades ou souffrant de handicap.

DEMANDE DE SOUTIEN COMMUNE IZEAUX

M. le Maire, expose au conseil la demande de soutien de M Joël GAILLARD, Maire de la commune d'Izeaux, au sujet de l'arrêté préfectoral autorisant le projet de décharge et d'enfouissement de déchets accordé à la société LELY situé au dessus d'une nappe phréatique.
Le conseil après débat,
CONSIDERANT l'importance de la préservation de la qualité de l'approvisionnement en eau potable du bassin
SOUTIENT la commune d'Izeaux dans cette démarche
DEMANDE le retrait de l'arrêté préfectoral autorisant l'implantation de cette décharge.

DEGAT D'ORAGE CHOIX DE L'ENTREPRISE

M. BECT adjoint en charge des travaux, rappelle au Conseil la séance du 10 juillet 2012 lors de laquelle il avait présenté plusieurs estimations du montant des travaux à réaliser pour remettre en état la chaussée de la montée du calvaire, très dégradée par l'écoulement de l'eau lors d'un violent orage.
Il indique qu'il convient à présent de retenir une entreprise, le Conseil général ayant donné son aval pour le commencement des travaux.
Le Conseil après échange, et examen des différentes solutions et de leur coût respectif;
RETIENT la proposition de l'entreprise GABILLON pour la somme de 14 970 € H.T.

Recensement militaire

Tous les jeunes (filles et garçons) de nationalité française ayant 16 ans révolus doivent **obligatoirement se faire recenser en Mairie**.
Pour cela il suffit d'apporter :

- une carte d'identité ou d'un document justifiant de la nationalité française,
- le livret de famille,
- un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement sera remise au jeune, elle est indispensable pour la journée d'appel de préparation à la Défense mais également pour s'inscrire aux examens permis auto ou moto, baccalauréat"

TRAVAUX EN COURS

Actuellement Electricité Réseau Distribution France (ERDF) fait procéder à l'enfouissement d'une ligne à moyenne tension.

Ces travaux qui concernent d'abord la route de Beaurepaire, le chemin des Ecoles et la route de Marcollin, se poursuivront sur les allées des Acacias et des Cyprès.

Tout sera terminé début mai 2013

LA TRAVERSEE DE SAINT-BARTHELEMY

La voie principale de notre village a fait l'objet d'une étude portant sur :
l'accessibilité pour tous les usagers et leur sécurité,
la réorganisation des réseaux (en particulier : mise en séparatifs des eaux usées et des eaux pluviales).

Des aménagements concernant les trottoirs et la chaussée sont proposés. Ils seront ensuite réalisés par tranches.

Le plan général des aménagements est affiché dans le hall de la Mairie.

Nous vous invitons à en prendre connaissance.

Faites-nous part de vos remarques et suggestions. Vous pouvez utiliser le cahier mis à votre disposition.

Nous vous remercions par avance.

SECURITE ROUTIERE

Dans le numéro du mois de mai de la Gabusienne je vous rendais compte du résultat des mesures de vitesse enregistrées par le Radar Pédagogique installé temporairement à titre expérimental.

L'étude a été concluante : le dispositif provoque une diminution sensible de la vitesse des véhicules.

Suite à ce résultat favorable le Préfet a demandé à la Direction du Contrôle Automatisé de procéder à l'implantation d'un Radar Pédagogique permanent. Cette demande a été validée. Une visite technique de terrain a été réalisée, associant l'installateur, la commune, le Conseil Général et la Direction Départementale des Territoires.

Rien ne s'est concrétisé. Après une démarche auprès du bureau sécurité routière de la D.D.T. il nous a été répondu : *"J'ai contacté le ministère suite à votre appel, qui m'a indiqué qu'en raison de problème de financement, 5 Radars Pédagogiques en zone dangereuse (sur 10 initialement prévus) sont installés par département. Celui de Saint-Barthélemy est repoussé à plus tard mais reste validé".*

Attendons...

Bruno DANNONAY, Adjoint Délégué à la Sécurité

Nos Services Peuvent Vous

Changer La Vie !

Vous êtes en activité, il est parfois difficile de tout gérer :

Le ménage
Le repassage
Les courses
Les repas

L' ADMR est là pour vous faciliter la vie et vous libérer du temps pour votre famille et vos loisirs

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER

ADMR

65 RUE DE LA REPUBLIQUE
38270 BEAUREPAIRE
Tel : 04 74 79 73 94
admr38.beaurepaire@orange.fr

Agissements frauduleux :
notre association ne fait pas de démarchage à domicile

Nous avons été informés que des personnes mal attentionnées font du « porte à porte », se faisant passer pour des membres de la SPA, en proposant des objets divers tels que calendriers, tableaux,... qui seraient mis en vente au profit de l'association.

Attention, ces personnes ne sont en aucun cas mandatées par la SPA de Lyon et la SPA Nord Isère. **Nous tenons à rappeler que nous ne faisons jamais de démarchage à domicile ou téléphonique pour récolter des fonds ou vendre des objets.**

Nous vous demandons donc d'être très vigilants. Si vous êtes victimes ou témoins de tels agissements, nous vous recommandons de contacter au plus vite les autorités policières les plus proches de chez vous.

A toutes fins utiles, nous vous précisons que nous ne faisons pas vendre non plus d'objets (peluches, porte-clés) au profit de nos refuges par des professionnels quels qu'ils soient (vétérinaire, salon de toilettage,...).
Les seules ventes effectuées au profit des animaux de nos refuges interviennent dans le cadre de notre boutique (25 quai Jean Moulin à Lyon 2ème), auprès des refuges de Brignais (69), de Dompierre sur Veyle (01) et de Renage (SPA Nord Isère) à l'occasion des journées portes ouvertes et lors du Bazar de Noël qui a lieu annuellement à l'Espace 101 à Lyon pendant 3 jours ou par correspondance auprès de nos adhérents.

S.P.A. de Lyon et du Sud-Est
La SPA de Lyon, une histoire d'adoption
25 Quai Jean Moulin – 69002 LYON
Tel : 04 78 38 71 71

www.spa-lyon.asso.fr

CLASSE 72

La classe 72 à fêté ses 60 ans.
C'est le dimanche 25 novembre 2012, que les conscrits se sont retrouvés au Ponceau pour partager un repas amical, tout en se rappelant les bons moments passés ensemble et revoir les photos de l'école primaire de St Barthélémy.
Ils ont souhaité avoir une pensée particulière pour les absents ainsi que pour ceux qui nous ont quittés.
Tous se promettent de se retrouver rapidement.

Colette ROZAIN

A VOS AGENDAS

RESTAURANT LE CHANDELIER 35 route de Grenoble 38260 PAJAY
☎ 04 74 84 66 67
Pour vos repas de fin d'année **à emporter** : le 24/25/31 décembre
sur place : le 25 décembre MIDI
Pensez à vous renseigner

BIBLIOTHEQUE de St BARTHELEMY

Jeudi 10 janvier 2013 à 20h à Salle Tony Chabert
Assemblée générale Bilan moral, Bilan financier, Divers
Clôture par le verre de l'amitié, vous avez du temps libre, vous voulez rencontrer les habitants, les enfants du Village, venez nous rejoindre.

le 4 octobre 2012 est née Aaliyah COMBEMOREL
De Michaël Medhi COMBEMOREL Et Lydia ANNAD Domiciliés 821 chemin de la Goutériat
Félicitations aux parents

le 12 octobre 2012 est née Talya Annick Christiane BOUVIER
De Florian BOUVIER Et Laetitia Pascale BARRIER Domiciliés 138 sentier du Loup
Félicitations aux parents

le 11 novembre 2012 est née Loulia METAY
De Rony METAY Et Aurélie Christelle FIGUET Domiciliés 92 chemin de la Barrière
Félicitations aux parents

le 12 novembre 2012 est née Ysilia Lydia LEBON
De Flory-Ann LEBON Domicilié 74 route de Grenoble
Félicitations aux parents

le 28 novembre 2012 est né Sacha Christophe LIGOIS
De Fabien Christophe Christian LIGOIS Et Cindy Valérie LEVY
Domiciliés 787 route de Grenoble lot les Pléiades
Félicitations aux parents

le 22 octobre 2012 Monsieur François RUIZ est décédé dans sa 57è année
Toute notre sympathie à la famille

le 21 novembre Monsieur Maurice Emile PELISSIER est décédé à l'âge 70 ans
Toute notre sympathie à la famille

le 28 novembre Madame Marie Thérèse BRAME née DUCOIN est décédé dans sa 82è année
Toute notre sympathie à la famille

le 3 décembre Monsieur Gilles Emile CHARRETON est décédé dans sa 56è année
Toute notre sympathie à la famille